

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 26 juillet 2012 portant nomination au Conseil central de la section C de l'ordre national des pharmaciens**

NOR : AFSH1230451A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu l'article L. 4232-8 du code de la santé publique,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Alain HENRY, pharmacien inspecteur de santé publique, est nommé représentant, à titre consultatif, du ministre chargé de la santé auprès du conseil central de la section C de l'ordre national des pharmaciens, en remplacement de Mme Catherine OGE.

#### Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 26 juillet 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'offre de soins :  
*Le sous-directeur des ressources humaines  
du système de santé,*  
R. LE MOIGN